

**Domaine communal - Rue Jacquard - Aliénation d'un terrain  
à la Société AFODIS - Modification de la délibération du Conseil  
Municipal du 5 avril 1993**

*M. LE MAIRE, Rapporteur* : En sa séance du 5 avril 1993, le Conseil Municipal a autorisé la cession à la Société AFODIS, d'une parcelle de terrain sise à Besançon, 3 rue Jacquard, moyennant le prix de 93 000 F.

Mais entre temps, le notaire chargé de la vente a constitué une SCI dénommée «SCI Ampère». Les autres conditions de la cession restent inchangées.

Par conséquent, il convient de modifier la délibération du 5 avril 1993, en précisant que la cession est consentie à la SCI Ampère, représentée par M. Pierre JACQUIN, 17, rue Pierre Vernier à Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.